



PLANS DE MOBILITÉ GUIDE À L'ATTENTION DES ENTREPRISES ET INSTITUTIONS

JUIN 2021

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	4 – 5
LA COMPLÉMENTARITÉ NÉCESSAIRE	6
LE PLAN DE MOBILITÉ D'ENTREPRISE	7 – 10
LES BONNES PRATIQUES	11 – 17
LA MISE EN ŒUVRE	18 – 20
TÉMOIGNAGES	21 – 49
1 INCYTE BIOSCIENCES INTERNATIONAL	24 – 25
2 COVANCE	26 – 27
3 DANIEL WILLI S.A.	28 – 29
4 LOSINGER	30 – 31
5 VILLE DE VEVEY	32 – 33
6 CICR	34 – 35
7 LE REPUIS	36 – 37
8 IMAD	38 – 39
9 SIG	40 – 41
10 ECA VAUD	42 – 43
11 GENÈVE AÉROPORT	44 – 45
12 ZONE D'ACTIVITÉ DE LA VUARPILLIÈRE	46 – 47
13 ZIPLO	48 – 49
POUR EN SAVOIR PLUS	50

ÉDITORIAL

AGIR POUR CONJUGUER PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE ET MOBILITÉ DURABLE

Le dynamisme des entreprises est un aspect fondamental de la prospérité et de la qualité de vie de nos deux cantons. Ainsi, il est de notre responsabilité, en tant qu'autorités organisatrices, de leur offrir des conditions cadres optimales pour qu'elles puissent développer leurs activités, notamment en termes de mobilité. Mais il est également de notre responsabilité de nous assurer que ces activités s'inscrivent dans un cadre global cohérent et durable.

La congestion des routes constitue une entrave à la vitalité de l'économie, dès lors qu'elle affecte l'ensemble des transports professionnels. Paradoxalement, les employeurs sont eux-mêmes d'importants vecteurs de déplacements, notamment pendulaires, pour faire venir leur personnel sur les sites où ils opèrent.

Les plans de mobilité ont pour objectif principal de limiter l'usage de la voiture privée et individuelle dans la mobilité des collaboratrices et des collaborateurs. Ils représentent ainsi un outil précieux pour réduire le nombre de véhicules sur la route et fluidifier le trafic, tout en répondant aux enjeux de l'urgence climatique. L'espace ainsi libéré bénéficie directement aux entreprises qui ont besoin de se déplacer dans le cadre de leurs activités.

Le guide que vous avez entre les mains invite les entreprises privées comme les institutions publiques à repenser leur mobilité. Élaboré conjointement par nos deux cantons, il entend :

- apporter un appui méthodologique aux entreprises souhaitant mettre en place un plan de mobilité ;
- valoriser les nombreuses expériences mises en œuvre dans nos deux cantons et permettre aux entreprises de mutualiser leur savoir en la matière ;
- encourager le développement d'un réseau collaboratif entre les entreprises sur le sujet de la mobilité.

Parallèlement, nous nous engageons à ce que nos administrations soient elles-mêmes exemplaires en matière de plans de mobilité. Nous nous engageons également à mettre en place des outils pour encourager et faciliter la mise en œuvre de plans de mobilité à la faveur, par exemple, d'un cadre réglementaire incitatif, d'une valorisation des pratiques mises en œuvre – qui, à Genève, pourrait prendre la forme d'un label écomobilité – ou d'une politique des transports cohérente et équitable.

Cet effort collectif, nous en sommes convaincus, bénéficiera à tous et sur le long terme, tant sur le plan de la qualité de vie de l'ensemble de la population, que sur celui de la prospérité économique des entreprises.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.



Nuria Gorrite
Conseillère d'Etat
du canton de Vaud
en charge des infrastructures
et des ressources humaines

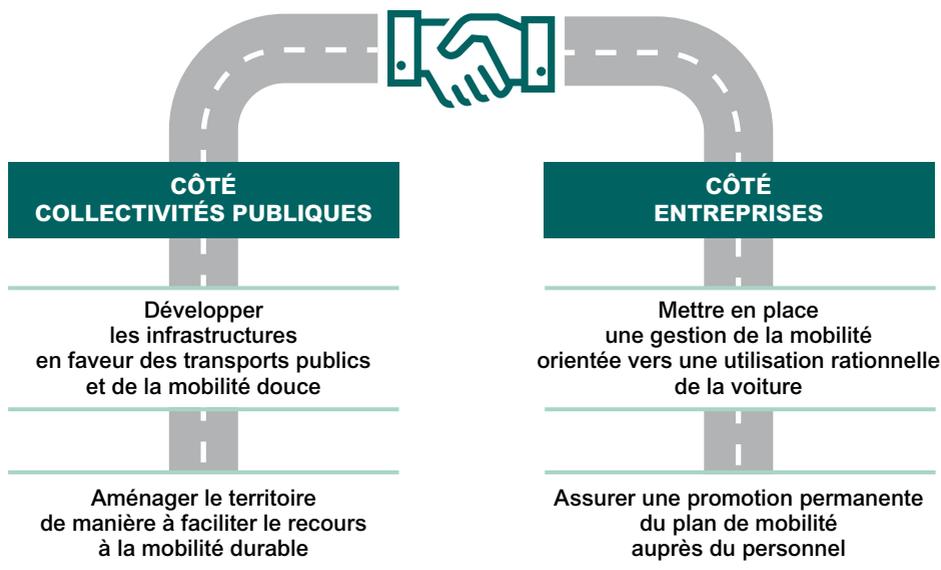


Serge Dal Busco
Conseiller d'Etat
de la République et canton de Genève
en charge du département
des infrastructures (DI)

LA COMPLÉMENTARITÉ NÉCESSAIRE ENTRE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES ET ENTREPRISES.

Le développement des infrastructures et des services de transport par les collectivités publiques est indispensable pour multiplier les possibilités de déplacements. Toutefois, l'expérience montre qu'un accompagnement est également nécessaire pour orienter les collaborateur-trice-s vers le mode de déplacement le plus performant pour effectuer le déplacement envisagé. Dans cette perspective, les entreprises, quelle que soit leur taille et leur localisation, peuvent jouer un rôle décisif pour inciter au changement d'habitudes en matière de mobilité en proposant les incitations pertinentes.

UN EFFORT COMMUN À FOURNIR



LE PLAN DE MOBILITÉ D'ENTREPRISE

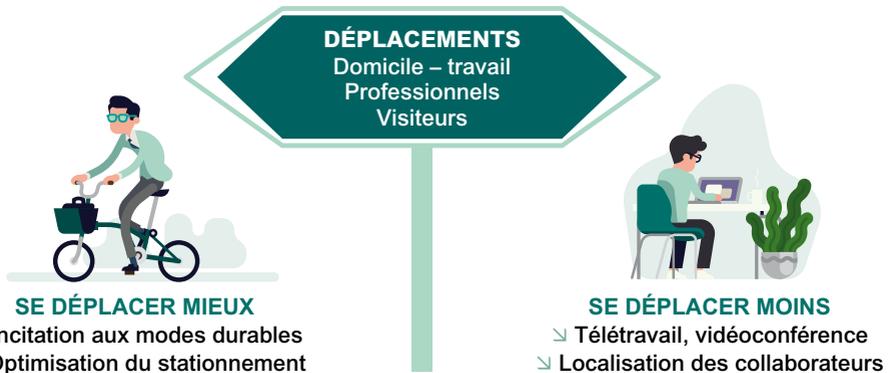
UNE DÉMARCHE DYNAMIQUE
ET DE LONG TERME POUR
ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS
D'HABITUDES EN MATIÈRE
DE DÉPLACEMENT

LE PLAN DE MOBILITÉ D'ENTREPRISE

UNE DÉMARCHE DYNAMIQUE ET DE LONG TERME POUR ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS D'HABITUDES EN MATIÈRE DE DÉPLACEMENT.

Un plan de mobilité consiste en un ensemble de mesures mises en place par une entreprise en vue de faciliter les déplacements de ses collaborateurs, répondre aux problèmes dus au trafic motorisé, à la pénurie de parkings et à l'urgence climatique.

La mobilité en entreprise est caractérisée par différents types de déplacements sur lesquels il est possible d'agir :



LE PLAN DE MOBILITÉ INTER-ENTREPRISES

Il s'agit d'un processus commun de gestion de la mobilité de plusieurs entreprises situées dans une même zone, menant à des actions collectives et permettant la rationalisation des ressources et des moyens.

Spécificités des plans de mobilité inter-entreprises :

- ↳ Mutualisation des prestations et des ressources
- ↳ Processus participatif et régulier
- ↳ Complémentarité avec un plan de mobilité interne à l'entreprise

LES MOTIVATIONS POUR LANCER UNE DÉMARCHE DE PLAN DE MOBILITÉ D'ENTREPRISE

LA GESTION DU STATIONNEMENT

L'entreprise n'a pas suffisamment de places de parc pour ses employés ou souhaite optimiser l'utilisation des places à disposition.

LA RÉDUCTION DES COÛTS

L'entreprise doit réduire ses coûts et notamment le budget alloué à la location et à l'entretien des places de parc. L'entreprise souhaite optimiser les coûts liés aux déplacements professionnels des collaborateur·trice·s effectués avec leur voiture privée ou réduire les frais liés aux véhicules de service.

FLEXIBILISATION DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL

L'entreprise a introduit de nouvelles pratiques (télétravail total ou partiel, utilisation d'espaces de coworking, souplesse dans les horaires, etc.) et constate que ce processus influence les habitudes de mobilité : augmentation du nombre de places de parc disponibles, dissolution des équipages de covoiturage, abonnements de transport public superflus. L'entreprise souhaite néanmoins continuer à décourager le recours facilité à la voiture individuelle.

QUALITÉ DE VIE DES COLLABORATEUR·TRICE·S ET DE LEUR SANTÉ

L'entreprise souhaite améliorer les conditions de travail et le bien-être des employés ou diminuer le stress induit par les déplacements, en particulier aux heures de pointe.

RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

Engagée en faveur du climat, l'entreprise a mis en place une démarche de management environnemental et souhaite rationaliser l'utilisation de la voiture individuelle. La réalisation d'un bilan carbone ou une démarche qualité en vue d'une certification est en cours afin d'améliorer la responsabilité de l'entreprise face aux changements climatiques.

DEMARCHE COMMUNE DANS UN SITE D'ACTIVITE

L'entreprise rencontre des problématiques d'accessibilité communes à celles d'entreprises voisines et souhaite mener une démarche collective (Plan de Mobilité Inter-Entreprises) pour mutualiser les ressources financières et humaines (diagnostic global, mesures communes, ...).

Une organisation du travail différente pour réduire les déplacements et éviter les heures de points

L'entreprise peut contribuer à limiter les déplacements ou permettre aux collaborateur-trice-s de se déplacer en dehors des heures de pointe par une flexibilité dans les horaires de travail, une planification des rendez-vous professionnels hors des pics de trafic, ou en favorisant la pratique du télétravail et de la visioconférence.

Les nouvelles pratiques imposées dès 2020 lors de la crise sanitaire en lien avec le COVID-19 ont montré la capacité des entreprises et organisations à poursuivre leurs activités à distance, leur permettant, ainsi qu'à leurs collaborateur-trice-s, de découvrir le télétravail et ses avantages.

Des équipements en faveur d'une autre mobilité

La présence d'équipements sur le site de travail, tels que cuisine, restaurant d'entreprise, crèche, limite les trajets des collaborateur-trice-s et améliore leur confort. La mise à disposition de commodités (casiers, vestiaires, douches) permet d'encourager la pratique des alternatives à la voiture et représente une incitation importante en faveur de l'environnement et de la santé.

Un label pour encourager le déploiement des plans de mobilité

Afin d'inciter les entreprises à mettre en œuvre un plan de mobilité, la mise en place, par les autorités compétentes, d'un label homogénéisant les pratiques peut s'avérer être un outil de promotion intéressant. A ce titre, le Canton de Genève prévoit de déposer un label Entreprise Ecomobile. Accessible aux entreprises, institutions et offices étatiques, il viendrait valoriser les entités ayant mis en place un plan de mobilité.

Une «feuille de route CO₂» Plan de mobilité pour les institutions de droit public situées dans le canton de Genève

Dans le but d'homogénéiser et d'évaluer les pratiques et de rendre compte des résultats obtenus chaque année en faveur d'une mobilité durable, une feuille de route a été signée par le Canton de Genève et 10 institutions de droit public (FdP, TPG, AIG, HUG, IMAD, SIG, FTI, HG, UNIGE, HES) pour la période 2021-2023. Elle met en avant des mesures prioritaires et optionnelles en faveur des plans de mobilité.

LES BONNES PRATIQUES

DES PISTES POUR L'ÉLABORATION
D'UN PLAN DE MOBILITÉ
D'ENTREPRISE

BONNE PRATIQUE N°1

CONSIDÉRER TOUS LES MODES DE TRANSPORT SUR UN PIED D'ÉGALITÉ

PRINCIPE : PARTICIPER AUX FRAIS DE DÉPLACEMENTS QUEL QUE SOIT LE MOYEN DE TRANSPORT UTILISÉ.

De nombreuses entreprises proposent à leurs collaborateur-trice-s une place de stationnement, le plus souvent gratuite ou à un prix très inférieur à son coût réel, sans condition d'accès et sans limite de durée. Cette pratique équivaut à octroyer une subvention aux automobilistes, alors que bien souvent, et en parallèle, les utilisateurs d'autres modes de transports ne reçoivent aucune compensation financière ou en nature.

La bonne pratique consiste donc à octroyer une participation aux frais de transport, si possible équivalente (au minimum) au coût de la place de parc à la charge de l'entreprise, à tous les collaborateur-trice-s qui ne sollicitent pas une place de parc et à éviter la mise à disposition de places gratuites.

Cette somme peut être forfaitaire ou octroyée sur la base d'une dépense réelle, par exemple l'achat d'un titre de transport public

COÛT ESTIMATIF D'UNE PLACE DE PARC

Par place	Coût moyen de construction (CHF)	Coût moyen de fonctionnement (annuel) (CHF)	Coût moyen de location (CHF)
EN SURFACE	5'000.– à 10'000.–	1'000.– à 3'000.– par année	100.– à 400.– par mois
EN ÉLÉVATION	20'000.– à 30'000.–		
EN SOUS-SOL	40'000.– à 60'000.–		

Source du tableau: Fondation des parkings

Par exemple: une entreprise loue des places de parc 100.–/mois pour ses collaborateur-trice-s. Sur ce montant, 60.–/mois sont à la charge de l'employé. L'entreprise subventionne donc les automobilistes à concurrence de 40.–/mois. Une subvention équivalente peut ainsi être proposée aux collaborateur-trice-s se déplaçant autrement.

Exemples → GENÈVE AÉROPORT (témoignage 11), COVANCE (témoignage 2), ZIPLO (témoignage 13) et CICR (témoignage 6)

BONNE PRATIQUE N°2

ADOPTER UNE GESTION DYNAMIQUE DE LA MOBILITÉ

PRINCIPE : PRENDRE EN COMPTE LE RENOUVELLEMENT DU PERSONNEL ET SES CHANGEMENTS DE VIE ET PROPOSER UNE RÉFLEXION RÉGULIÈRE AUX COLLABORATEURS SUR LEURS CHOIX DE MOBILITÉ.

Cette bonne pratique consiste à amener les collaborateurs à repenser leur mobilité en les invitant à solliciter périodiquement une ou plusieurs prestations de mobilité proposées par leur entreprise. Il peut s'agir d'une place de parc avec des accès privilégiés ou gratuits pour les équipes de covoiturage, d'une participation financière à l'abonnement de transports publics, d'une prime d'écomobilité ou d'une combinaison de plusieurs prestations.

Les offres combinées permettent de tenir compte du développement du télétravail, du travail flexible et de la diversité des habitudes selon les jours de la semaine ou de la saison. Elles peuvent inclure un nombre défini d'accès au parking de l'entreprise et une tarification effective des jours de stationnement qui incitent le personnel à un usage ciblé de la voiture.

Concernant les places de parc, une attribution limitée dans le temps permet de prendre en compte l'évolution des besoins créée par le départ et l'arrivée de nouveaux membres du personnel, leurs changements de situation personnelle (déménagement, enfants à charge, ...) ainsi que professionnelle (nouvelles missions, télétravail, ...).

Exemples → Le Repuis (témoignage 7), INCYTE (témoignage 1), CICR (témoignage 6), LOSINGER (témoignage 4)

BONNE PRATIQUE N°3

PROPOSER UNE COMMUNICATION ACTIVE ET CONTINUE

PRINCIPE : SENSIBILISER DANS LA DURÉE POUR PRÉPARER ET ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT D'HABITUDES DE MOBILITÉ.

Un changement des habitudes et des comportements prend du temps. Aussi, dans le cadre d'un plan de mobilité ayant pour objectif d'inciter les collaborateur·trice·s à venir sur leur lieu de travail autrement qu'en voiture individuelle, il est primordial de procéder par étapes : sensibiliser, communiquer sur les alternatives possibles, et les faire tester pour ensuite envisager un changement de mode de transport. La communication est donc un élément fondamental et transversal, qui permet :



Exemple → ZIPLO (témoignage 13), LA VUARPILLIÈRE (témoignage 12), ECA (témoignage 10)

BONNE PRATIQUE N°4

PROPOSER UN PLAN D'ACTION COMPLET ET COHÉRENT

PRINCIPE : PROPOSER UN PLAN D'ACTION COMPLET POUR CHANGER EFFICACEMENT LES HABITUDES DE MOBILITÉ AVEC DES MESURES COHÉRENTES ET SOUTENUES PAR DES ACTEURS CLÉS DE L'ENTREPRISE.

La réussite d'un plan de mobilité dépend de l'intégration des différents leviers d'interventions que sont :

- ↳ l'incitation à l'utilisation de modes de transports durables
- ↳ la gestion du stationnement
- ↳ la communication
- ↳ un plan d'action évolutif.

Il est en outre nécessaire que :

- ↳ le projet fasse l'objet d'un suivi régulier
- ↳ l'ensemble des acteurs soient impliqués
- ↳ les ressources humaines et financières soient suffisantes au regard des mesures prises.

Exemples → SIG (témoignage 9), CICR (témoignage 6), ECA (témoignage 10), VILLE DE VEVEY (témoignage 5)

BONNE PRATIQUE N°5

OPTIMISER ET ORGANISER LES RESSOURCES

PRINCIPE : ORGANISER LES RESSOURCES DE L'ENTREPRISE (PLACES DE PARC, VÉHICULES D'ENTREPRISE, ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, ETC.) AFIN D'EN TIRER LE MEILLEUR POTENTIEL ET PERMETTRE DES ÉCONOMIES (CHF, CO₂, M²,...) POUR L'ENTREPRISE.

AMÉLIORER LA GESTION DU STATIONNEMENT

En cas de pénurie, l'accès au parking fait l'objet d'un règlement afin d'attribuer les places disponibles en fonction de critères privés et/ou professionnels permettant l'accès aux personnes en ayant le plus besoin. En complément, du stationnement occasionnel est proposé aux personnes ne bénéficiant pas d'un accès permanent au parking afin de permettre une flexibilité dans les pratiques de mobilité et d'assurer un remplissage optimal du parking. Outre l'instauration de critères pour l'attribution des places, la tarification est aussi un moyen d'agir sur la mobilité pendulaire (une place gratuite à disposition entraîne un usage de la voiture privée par 45% des actifs, qui ne sont plus que 33% lorsqu'elle est payante – source : Confédération enquête micro-recensement transport 2015).

GÉRER LA TARIFICATION DU STATIONNEMENT

Une place de parc gratuite entraîne un usage accru de la voiture privée, même lorsque des alternatives performantes existent. 45% des actifs suisses choisissent la voiture lorsque la place est gratuite, contre 33% lorsqu'elle est payante – source : Confédération enquête micro-recensement transport 2015). Une tarification du stationnement adaptée au contexte est un moyen efficace d'agir sur la mobilité pendulaire et fait partie intégrante d'un plan de mobilité.

ENCOURAGER LE COVOITURAGE

Dans des secteurs moins bien desservis par les transports publics et/ou pour faire face à un manque de places de stationnement, le covoiturage constitue une alternative crédible. Des outils de mise en relation des collaborateur-trice-s, digitaux ou humanisés (centrale de mobilité), combinés à des avantages appropriés (stationnement par exemple) facilitent cette pratique. Certaines entreprises relèvent des taux de covoiturage de près de 20%.

UTILISER DES VÉHICULES PARTAGÉS

L'utilisation de véhicules en autopartage (par ex. Mobility Carsharing) ainsi que la mutualisation des véhicules d'entreprise existants permettent de réduire les coûts des déplacements professionnels.

OPTIMISER LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

La mise à disposition de moyens de transport (titres de transports publics, vélos, véhicules d'entreprise ou en autopartage) pour les déplacements professionnels permet de limiter les frais de remboursement liés aux déplacements professionnels réalisés en véhicule privé

PROPOSER DES ÉQUIPEMENTS

L'installation d'équipements (vestiaires, douches, parkings vélos) permet d'encourager la pratique de la mobilité douce et représente non seulement une incitation importante en faveur de l'environnement mais aussi de la santé.

**Exemples → SIG (témoignage 9), IMAD (témoignage 8)
ZIPLO (témoignage 13)**

LA MISE EN ŒUVRE

DES ÉTAPES À RESPECTER POUR
ASSURER LE SUCCÈS DE SON
PLAN DE MOBILITÉ

LES ÉTAPES DE RÉALISATION D'UN PLAN DE MOBILITÉ

Un plan de mobilité est un processus dynamique qui s'inscrit dans la durée. Il est usuellement mis en place selon la séquence représentée schématiquement. Celle-ci peut néanmoins varier en fonction des situations et des besoins de chaque entreprise :



Préalablement à l'état des lieux, il convient de définir les objectifs et les moyens de mise en œuvre, de mettre en place un comité de pilotage et d'élaborer un plan de communication.

ÉTAT DES LIEUX Évaluer l'accessibilité de l'entreprise et procéder à des analyses spatiales (potentiels d'utilisation de différents moyens de transports en fonction des lieux de domicile de l'ensemble du personnel).

ENQUÊTES Administrer un questionnaire à l'ensemble du personnel afin de déterminer leurs caractéristiques de mobilité et leur disposition aux alternatives à la voiture individuelle. Mener un travail parallèle avec des groupes de collaborateurs-trices afin d'approfondir les éléments recueillis dans le questionnaire.

ÉLABORATION ET VALIDATION DU PLAN D'ACTION Sur la base des résultats de l'état des lieux et des enquêtes, définir une stratégie de mise en œuvre par le biais de mesures concrètes susceptibles d'être un succès.

MISE EN ŒUVRE Déployer les mesures identifiées comme pertinentes pour répondre à la problématique de mobilité rencontrée.

ÉVALUATION ET SUIVI Évaluer périodiquement les mesures afin de tenir compte des changements sur les infrastructures, le personnel et les mentalités.

COÛTS Ils sont à intégrer au départ même s'ils dépendent de nombreuses variables : internalisation ou externalisation des études, nombre de mesures effectivement mises en place et ressources internes pouvant être affectées au projet.

Pour toutes ces étapes, nos services spécialisés sont en mesure de vous offrir un conseil et un accompagnement personnalisé et gratuit, adapté aux spécificités de votre entreprise. Contacts en page 50

LES INGRÉDIENTS DU SUCCÈS

Les entreprises qui affichent les plus belles réussites en matière de gestion de la mobilité en entreprises ont utilisé tout ou partie les ingrédients suivants :

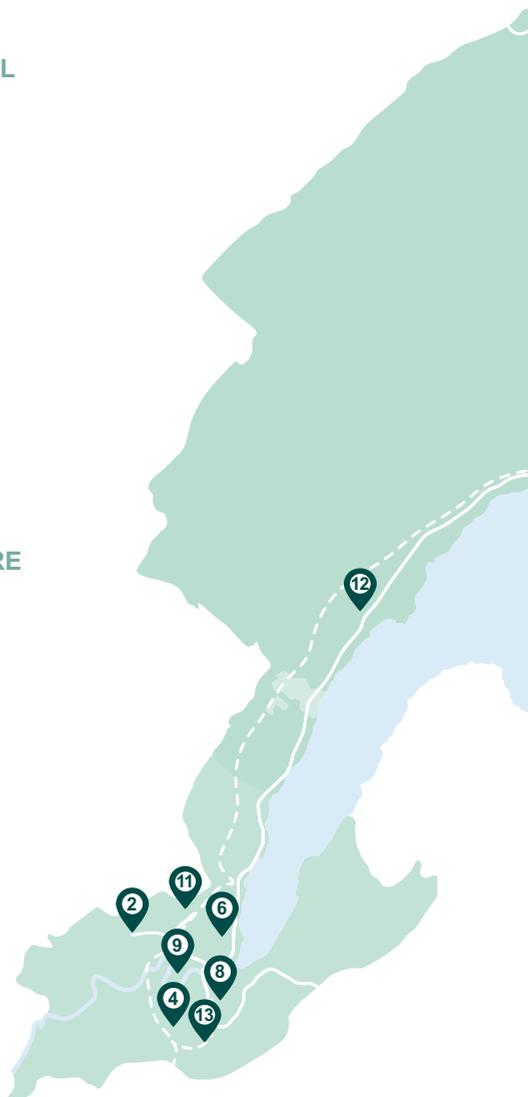


TÉMOIGNAGES

LES PLANS DE MOBILITÉ
D'ENTREPRISE
DANS LA PRATIQUE

DES ENTREPRISES DÉJÀ ENTRÉES DANS UNE DÉMARCHE ACTIVE DE GESTION DE LA MOBILITÉ TÉMOIGNENT

- 1 INCYTE BIOSCIENCES INTERNATIONAL
- 2 COVANCE
- 3 DANIEL WILLI S.A.
- 4 LOSINGER
- 5 VILLE DE VEVEY
- 6 CICR
- 7 LE REPUIS
- 8 IMAD
- 9 SIG
- 10 ECA Vaud
- 11 GENÈVE AÉROPORT
- 12 ZONE D'ACTIVITÉ DE LA VUARPELLIÈRE
- 13 ZIPLO





TÉMOIGNAGE N°1

INCYTE BIOSCIENCES INTERNATIONAL

« Le choix de Morges pour notre siège européen a été grandement facilité par la proximité de la gare qui offre une excellente desserte sur Yverdon (notre nouveau site de production), ainsi que Lausanne et Genève, nos emplacements historiques. Dans un contexte de croissance continue de nos effectifs, nous avons clairement opté pour un plan de mobilité qui donne la flexibilité aux collaborateur·trice·s de choisir leur mode de transport préféré tout en les incitant à privilégier les autres modes que la voiture. »

Nicolas Ristic, Regional Vice-President, Head of Human Resources & Facilities, Region Europe

Le plan de mobilité d'Incyte a pour but d'encourager l'usage d'alternatives à la voiture sur son site administratif de 200 personnes à Morges. Il s'inscrit dans la politique sociale et environnementale de l'entreprise et répond également à la demande de l'Etat dans le cadre de l'octroi du permis de construire pour la rénovation du bâtiment Pasta Gala.

Avant le déménagement en 2020, 51% du personnel administratif utilisaient la voiture pour ses trajets domicile-travail. Afin d'accompagner les collaborateur·trice·s vers un usage restreint de la voiture, le plan de mobilité a nécessité de revenir sur certains acquis comme la mise à disposition gratuite de places de parc ou l'octroi d'indemnités de déplacement. Les mesures retenues s'appuient donc sur les principes suivants :

- ↳ Récompenser l'usage d'alternatives à la voiture
- ↳ Facturer l'usage effectif du parking
- ↳ Offrir une certaine flexibilité au personnel

Selon cette logique, les usagers des transports publics, d'un deux-roues ou d'un mode doux reçoivent une subvention de CHF 160.- par mois, correspondant à la moitié du coût d'un abonnement général CFF, et 8 jours de stationnement occasionnel payant par mois sur réservation.

Les covoitureurs stationnent gratuitement lorsqu'ils viennent en covoiturage et bénéficient de 4 jours de stationnement occasionnel par mois non covoiturés sur réservation.

À l'exception des covoitureurs, le parking est payant pour tous. Son usage est réservé au personnel domicilié à plus de 15 minutes à pied du site. Des critères d'attribution complémentaires ont été définis en prévision des recrutements à venir et s'appliquent à tout le personnel sans exception :

- Employé-e-s à mobilité réduite
- Employé-e-s sans alternative à la voiture
- Employé-e-s avec enfants ou personnes à charge
- Employé-e-s avec une alternative peu performante à la voiture

L'abonnement CFF demi-tarif et des chèques REKA sont offerts pour expérimenter et encourager l'usage des transports publics dans le cadre professionnel mais aussi à titre privé.

La recharge de véhicules et vélos électriques en courant « vert » certifié ainsi que le stationnement des motos, scooters et vélos sont gratuits. Une subvention à l'achat d'un vélo ou d'un vélo électrique a également été proposée dans le cadre du déménagement.

La crise sanitaire a bouleversé la mise en œuvre du plan de mobilité mais quelques ajustements sont à l'étude pour renforcer l'efficacité et l'acceptabilité de certaines mesures, par exemple :

- adaptation des horaires de travail aux heures d'arrivée des trains
- adaptation des tarifs de parking
- prise en compte des pratiques de mobilité saisonnières

Contact

M. Stéphane Divoux / Director Facilities, Europe
Rue Docteur-Yersin 10 – 1110 Morges
FacilitiesEu@incyte.com
www.incyte.com

TÉMOIGNAGE N°2

COVANCE

« Une politique de mobilité à Covance, c'est d'abord le point de rencontre de deux tendances.

L'une économique et opérationnelle : les parkings que nous utilisons ne sont pas extensibles à volonté. L'autre tendance a trait au bien-être de nos employés. Nous avons noté une demande quant à la mise en place d'initiatives « vertes ».

L'engagement de nos employés et leur motivation s'en trouvent dès lors renforcés. »

Jean-Marc Leroux, Directeur du site de Covance à Genève

Laboratory Corporation of America® Holdings, une entreprise inscrite au S&P 500, est le leader mondial des éléments de diagnostic relatif aux services de santé, fournissant des services de laboratoire clinique globaux au travers de sa division LabCorp Diagnostics, et un support étendu pour le développement de médicaments au travers de sa division Covance Drug Development. Covance a été impliqué dans le développement et la mise sur le marché des 50 médicaments les plus importants.

Son laboratoire à Meyrin regroupe plus de **600 collaborateurs** et participe depuis 2013 au plan de mobilité inter-entreprises de la zone industrielle de Meyrin, dont le but est d'accompagner les entreprises **vers une mobilité multimodale durable**. Ceci, afin de permettre la réduction du nombre de voitures, de favoriser une meilleure utilisation des places de stationnement, et ainsi créer une meilleure accessibilité du site à moyen et long terme.



Dans ce cadre, les collaborateurs et collaboratrices ont accès à un ensemble de prestations de mobilité : mise en relation pour le **covoiturage**, commande d'**abonnements de transport publics**, **animations**, etc.

Lauréat 2013 et 2014 du challenge covoiturage inter-entreprises organisé entre les zones Industrielles de Plan-les-Ouates et de Meyrin, Covance, qui totalise 11% de covoitureurs parmi les collaborateurs et collaboratrices, a de plus adopté en interne une gestion dynamique de la mobilité.

Les collaborateurs et collaboratrices de l'entreprise bénéficient ainsi d'un **système informatique (FairPark®)** permettant de gérer annuellement les accès au parking ainsi que les prestations offertes aux collaborateurs et collaboratrices (prime pour les transports publics, avantages pour les covoitureurs, communication).

Contact

M. Bertrand Jaton / Global associate director
Bertrand.Jaton@Covance.com
Rue Moïse-Marcinhes 7 – 1217 Meyrin
www.covance.com

TÉMOIGNAGE N°3

DANIEL WILLI S.A.

« Notre plan de mobilité nous a fait prendre conscience que l'impact des déplacements domicile-travail était bien plus important que nos déplacements professionnels. Par des mesures incitatives, nous avons réduit de moitié le nombre de collaborateur·trice·s qui se rendent au bureau en voiture. »

Fabio Provenzano, Directeur général

Willi Ingénieurs, bureau d'ingénieurs civils, regroupe 52 collaborateur·trice·s répartis dans deux succursales à Montreux et à Renens.

Une **étude de mobilité** réalisée en 2004 par un diplômant de l'EPFL a démontré que près du 80% des émissions de CO₂ générées par les activités du bureau provenaient des déplacements domicile - travail. Fort de ce constat, le bureau s'est lancé en 2008 dans une démarche de gestion de la mobilité en mettant en place **diverses mesures** complémentaires :

- ↳ **Des aménagements** La localisation des bureaux à proximité d'une gare permet un recours plus efficace aux transports en commun. L'aménagement d'une cafétéria permet également de limiter les déplacements pour le repas de midi.
- ↳ **Une flexibilité dans les horaires** Grâce à l'horaire libre, chacun peut gérer son temps et ses trajets. La pratique du télétravail est également possible dans la limite des contraintes inhérentes aux tâches à effectuer.



- ↘ **Des incitations aux transports durables** L'abonnement de transports publics est pris en charge à concurrence de 100 CHF pour les membres du personnel en ayant l'utilité et lorsque l'utilisation des transports publics n'est pas efficiente, le covoiturage est encouragé.
- ↘ **Une gestion active des déplacements professionnels** Une attention particulière est donnée à l'organisation rationnelle des rendez-vous. Afin d'éviter aux collaborateurs de devoir recourir à leur véhicule privé, les frais de transports publics sont pris en charge et le bureau dispose d'un abonnement Mobility, de quatre voitures d'entreprise (classe d'efficacité énergétique A) et d'un scooter.

Contact

Fabio Provenzano / Directeur général
d.willi@dwilli.ch
Avenue des Alpes 43 – 1820 Montreux 1
www.willi-ingenieurs.ch

TÉMOIGNAGE N°4

LOSINGER

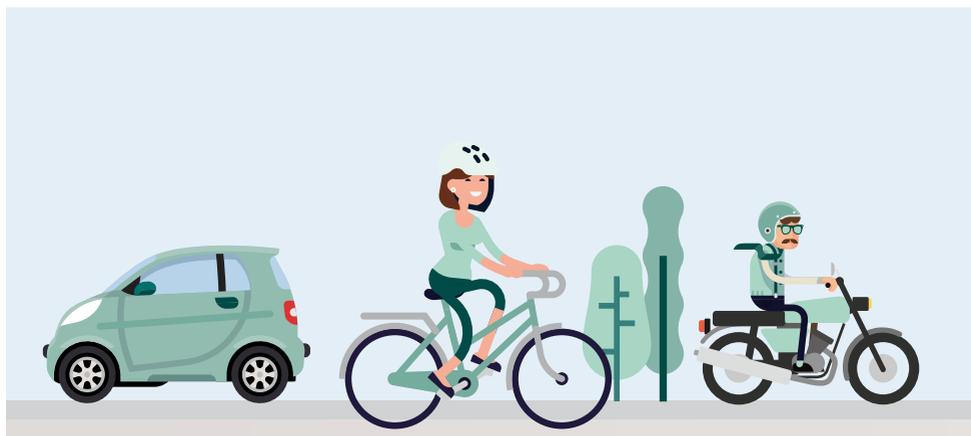
« Losinger Marazzi anticipe et s'adapte constamment aux enjeux écologiques et sociétaux pour définir sa politique de mobilité. Nous avons mis en place des solutions de mobilité partagées et diversifiées qui permettent à nos collaboratrices et collaborateurs d'avoir des alternatives attractives pour leurs déplacements. »

Philippe Bernard, Directeur Suisse romande
et membre du Comité exécutif de Losinger Marazzi

Avec l'emménagement dans ses nouveaux bureaux de Plan-les-Ouates (GE), accueillant 82 collaborateur·trice·s et ceux de Crissier (VD) avec 186 collaborateur·trice·s, Losinger Marazzi a dû repenser sa politique de mobilité pour faire face à de nouveaux enjeux, notamment la réduction du nombre de places de parc désormais disponibles pour les collaborateur·trice·s (36 contre 80 auparavant à Genève, 50 contre 100 à Crissier). Pour ce faire, l'entreprise a fait appel à une société spécialisée qui l'a accompagnée dans sa réflexion autour de son plan de mobilité. Ensemble, ils ont développé une communication de proximité afin d'accompagner les collaborateurs dans cette phase de changement important.

Pour réduire l'utilisation des véhicules privés, l'entreprise a commencé par encourager le partage des places de stationnement. L'entreprise a créé un écosystème digital commun à l'ensemble de ses agences, par le biais d'une application proposée par la start-up « FairPark » et utilisée par près de 325 collaborateur·trice·s. Trois profils d'utilisateurs sont possibles :

- **Covoitureur** : il s'engage à covoiturer 3 fois par semaine minimum – Avantage : attribution d'une place fixe de parking pour l'équipe.
- **Multimodal** : il s'engage à renoncer à utiliser sa voiture 3 fois par semaine minimum – Avantage : un horizon de réservation de 24 jours permettant de prioriser sa réservation.
- **Autosoliste** : il reste fidèle à l'utilisation de sa voiture – Aucune priorité de réservation avec un horizon de 14 jours seulement – Principe du « dernier servi » avec le risque de ne pas avoir de place (parking complet).



En parallèle, le covoiturage a été fortement encouragé : aujourd’hui 10 équipages sont recensés sur le seul site de Plan-les-Ouates.

La promotion des transports publics a également pris une place importante dans la culture de l’entreprise. Depuis quelques années, elle procède au remplacement progressif des voitures de fonction par le financement partiel ou complet d’abonnements pour le personnel. Des abonnements Mobility sont en outre mise à disposition pour les trajets professionnels les plus compliqués. La mobilité douce est aussi encouragée : une participation à l’achat d’un vélo est notamment proposée. Cette action a débouché sur l’acquisition de cycles par une dizaine de personnes. En sus, les agences de Losinger Marazzi proposent des vélos électriques en libre-service afin d’encourager les courts déplacements par des moyens de transport propres.

Au total près de 50% des collaborateur·trice·s qui utilisaient leur voiture privée et de manière individuelle qui ont changé leurs habitudes de déplacement.

Le déménagement de Losinger Marazzi dans ses nouveaux locaux l’a encouragé à repenser son plan de mobilité et à développer des solutions adaptées aux particularités de chacune de ses agences. Cette solution apporte une véritable valeur ajoutée à son plan de mobilité. Une démarche qu’il conviendra d’évaluer et de faire évoluer au besoin selon les tendances. C’est pourquoi, Losinger Marazzi a nommé, dans chaque agence, un référent mobilité qui consacre une partie de son temps à accompagner les collaborateur·trice·s ainsi qu’à développer ce concept qui assure le succès de la culture de la mobilité de l’entreprise.

Contact

Sylvie GIRARD / Assistante de Direction

sy.girard@losinger-marazzi.ch

Chemin du Pré-Fleuri 15 – 1228 Plan-Les-Ouates

www.losinger-marazzi.ch

TÉMOIGNAGE N°5

VILLE DE VEVEY

« La Ville de Vevey propose à ses collaborateurs une offre variée de véhicules pour leurs déplacements professionnels. Une attention particulière a été portée sur la mobilité douce et la Ville dispose d'une flotte de vélos (traditionnels, électriques, pliables ou cargos) qui sont très sollicités. »

Jessica Ruedin, déléguée au développement durable

Plan de mobilité de l'administration communale

Déplacements professionnels :

La Municipalité a défini le territoire communal comme une zone écomobile, dans laquelle les déplacements professionnels doivent être effectués sans voiture lorsque c'est possible. L'usage des différents modes de transports est hiérarchisé de la manière suivante :

- Mobilité douce
- Transports publics
- Véhicules communaux motorisés
- Location de véhicules partagés (Mobility Carsharing ou Europcar)
- Véhicule motorisé privé

La Ville dispose d'une flotte de vélos, électriques, cargos, pliables ou traditionnels, pour répondre aux besoins des services. Elle propose un service centralisé d'achat de billets pour les transports publics, des abonnements d'entreprise Mobility et un partenariat avec Europcar pour des usages ponctuels et spécifiques. Enfin, les services disposent de quatre véhicules (électrique, gaz, espace et fourgon) à réserver en ligne.

Déplacements domicile-travail :

La Ville de Vevey dispose de places de stationnement sur le domaine privé communal, dont 45 sont affectées au personnel. Elles sont attribuées en fonction de critères d'accessibilité afin de garantir transparence et équité de traitement :

- Domicile en dehors de la Commune de Vevey ;
- Temps de trajet porte à porte en transports publics supérieur à 45 minutes ;
- Temps de trajet porte à porte en transports publics une fois et demie supérieur au temps de trajet en transport individuel motorisé.

Ces critères ne concernent pas les personnes à mobilité réduite, les municipaux et les chef·fe·s de service ainsi que les collaborateur·trice·s avec des horaires réguliers de nuit.

Une partie des recettes encaissées sur les locations des places de parc est redistribuée au personnel sous forme d'une subvention. Elle s'élève à CHF 185.- par an et permet de prendre en charge des mesures en lien avec les transports publics, la pratique du vélo ou la marche à pied.

Selon un sondage réalisé sur la mobilité domicile-travail du personnel en 2019, 40% des répondant·e·s privilégient aujourd'hui la mobilité douce, 28% les transports publics, 22% les transports individuels motorisés et 6% une combinaison de plusieurs modes. 4% n'ont pas souhaité répondre.

Plans de mobilité entreprises

L'administration communale s'engage également pour la mise en place de plans de mobilité dans les entreprises veveysannes qu'elle accompagne et soutient concrètement via son fonds pour l'énergie et le développement durable (FEDD).

Elle propose une subvention aux employeurs locaux qui souhaitent élaborer un plan de mobilité avec le soutien d'un mandataire (50% des coûts, max. CHF 8'000.-). Par ailleurs, elle offre un panel de subventions visant à encourager une mobilité plus durable au sein des entreprises veveysannes.

Contact

Jessica Ruedin / déléguée au développement durable
agenda21@vevey.ch
Rue du Simplon 16 – 1800 Vevey
www.vevey.ch/Agenda21

TÉMOIGNAGE N°6

CICR (COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE)

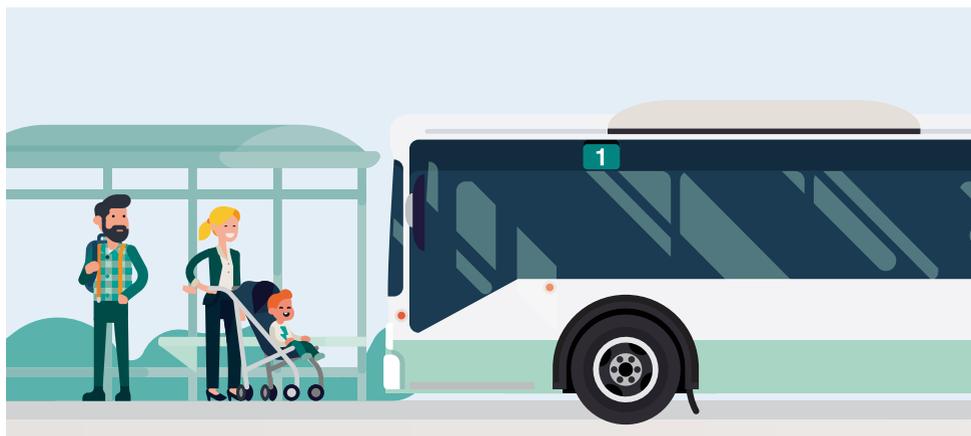
« Le plan mobilité du CICR a permis de réduire le nombre de voitures sur site de moitié et de réaménager l'espace ainsi libéré en lieux de convivialité pour nos collaborateur·trice·s »

D. Duvillard, Directeur adjoint,
Département des Ressources financières et logistiques

Le Comité International de la Croix Rouge s'est lancé en 2007 dans une démarche de gestion de la mobilité à destination des quelque 900 collaborateur·trice·s travaillant au siège à Genève, pour pallier la diminution du nombre de places de parc à destination des membres du personnel.

Le plan de mobilité est structuré autour de trois axes complémentaires :

- **Incitation à l'utilisation des modes de transports alternatifs à la voiture** (subvention pour les usagers des transports publics, encouragement au covoiturage, vélos à assistance électriques).
- **Optimisation de la gestion du stationnement** Par le biais d'attribution annuelle, de critères d'accès, d'une tarification et de stationnement occasionnel.
- **Communication** Un site internet de gestion des mesures permet de gérer et de communiquer sur l'ensemble des prestations proposées dans le cadre du plan de mobilité.



En 2010, une évaluation des mesures mises en place a été réalisée, permettant de démontrer l'**efficacité du plan d'action** par une diminution de l'utilisation de la voiture individuelle de 19%, une augmentation des parts de mobilité durable de 6% pour les transports publics, de 5% pour la mobilité douce et de 7% pour le covoiturage.

Le report modal effectué en faveur des modes de transports durables a ainsi permis une diminution de 11% du CO₂ émis par les déplacements des collaborateur-trice-s.

Contact

Daniel Duvillard / Directeur adjoint,
Département des Ressources financières et logistiques
dduvillard@icrc.org
Avenue de la Paix 19 – 1202 Genève
www.icrc.org

TÉMOIGNAGE N°7

LE REPUIS

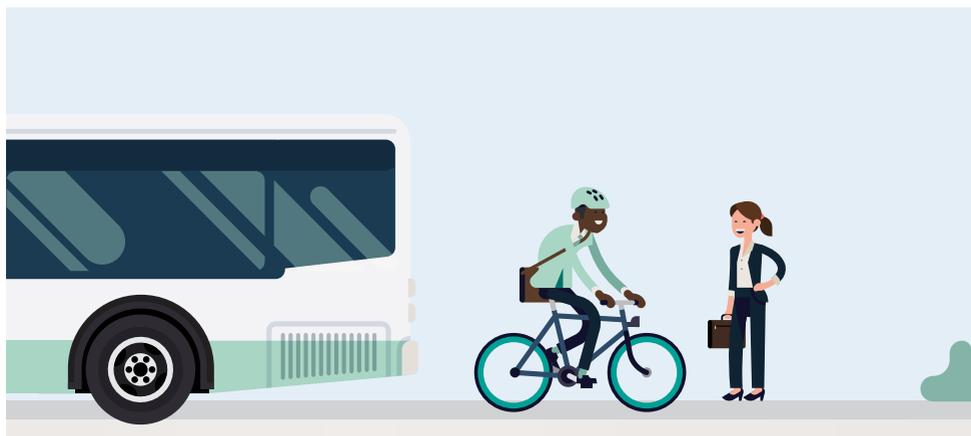
« La densification du campus Le Repuis à Grandson a nécessité la réalisation d'un plan de mobilité. Ce plan a incité les collaborateur·trice·s à réfléchir différemment leur mobilité et pour une cinquantaine d'entre eux à privilégier la mobilité douce ou le covoiturage. »

Philippe Ambühl, Directeur

Le Centre de formation professionnelle spécialisée Le Repuis compte **220 collaborateur·trice·s** et **370 apprenti·e·s** (dont la moitié se forme directement en entreprise). A la suite du regroupement de la majorité de ses activités sur son campus de Grandson, nécessitant la construction d'un nouveau bâtiment en 2019, un plan de mobilité a été réalisé en raison de la diminution des places de parc à disposition par collaborateur·trice·s. Le campus se situe à la sortie de la commune de Grandson en direction de Neuchâtel. Il est desservi par des cars postaux chaque demi-heure depuis et en direction de la gare d'Yverdon (20 minutes de trajet) et de celle de Grandson (5 minutes de trajet). Depuis le campus, la gare CFF de Grandson (tête de ligne du RER cantonal vaudois) est atteignable en 15 minutes à pied.

Le plan de mobilité s'articule autour des éléments suivants :

- Incitation à l'utilisation des modes de transports alternatifs à la voiture (prime de mobilité douce de Frs 360.-/an et encouragement au covoiturage).
- Optimisation de la gestion du stationnement par le biais d'attribution annuelle des accès selon certains critères (collaborateur·trice·s domicilié·e·s à plus de 20 minutes à pied ou en transports publics ; différence de temps de trajet entre véhicule privé et transports publics ; nombre d'enfants jusqu'à 12 ans à domicile ; horaires irréguliers), d'une tarification et de droits de stationnement occasionnels. Tous les membres du personnel sont traités sur un pied d'égalité, direction y comprise, quelle que soit leur fonction ou leur ancienneté.
- Gestion des places de parc avec le logiciel fairpark et demande au collaborateur ou à la collaboratrice bénéficiant d'une place permanente de la libérer lors de ses absences (avec diminution des frais de parking mensuel au prorata des demi-journées libérées).



- ↘ Contrôle du stationnement par Sécuritas avec le logiciel SecuriPark interfacé avec le logiciel fairpark.
- ↘ Parking deux-roues (motos, scooter) mis à disposition gratuitement et sans réservation.
- ↘ Parking couvert à vélos. Recharge gratuite des batteries pour les vélos électriques pendant les heures de travail.
- ↘ Mise à disposition des collaborateur-trice-s de deux bus d'entreprise pour des déplacements groupés souhaités sur la pause de midi (repas, commissions) en raison de la localisation décentrée du campus Le Repuis.
- ↘ En cas d'urgence (enfant malade, accident grave d'un proche), un-e collaborateur-trice venu en transports publics ou covoiturage peut demander un véhicule du CFPS Le Repuis mis gratuitement à disposition.
- ↘ Tout renouvellement de voiture de fonction du campus Le Repuis implique l'achat de voitures électriques. Des bornes de recharges électriques sont à disposition de tout usager et alimentées principalement par du courant photovoltaïque, grâce à un partenariat avec la Romande énergie et la réalisation d'une installation photovoltaïque de plus de 950 m² sur les toits des bâtiments du Repuis pour une puissance de 190 kWc.

Contact

Philippe Ambühl / Directeur

lerepuis@lerepuis.ch

Chemin de Coudrex 1 – 1422 Grandson

www.lerepuis.ch

TÉMOIGNAGE N°8

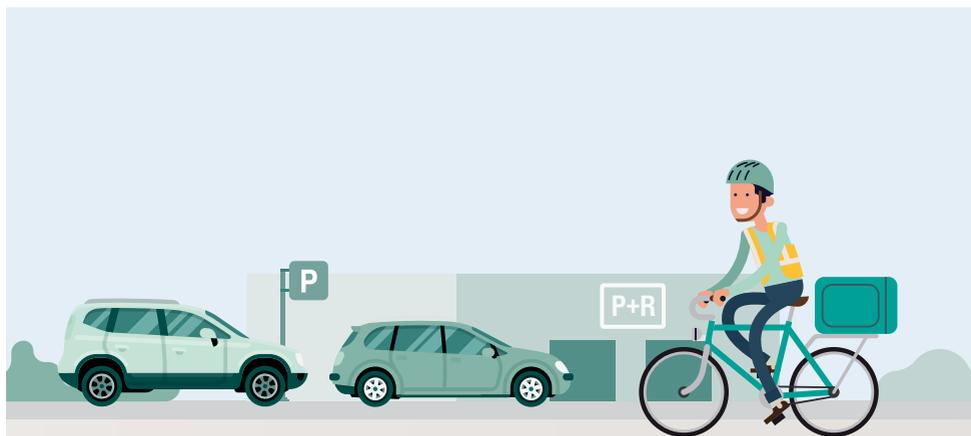
IMAD (INSTITUTION GENEVOISE DE MAINTIEN À DOMICILE)

« Le vélo à assistance électrique (VAE) est étroitement associé à la mobilité de imad. Dès 2006, 4 VAE étaient proposés pour assurer efficacement les déplacements professionnels. Aujourd’hui, ce sont plus de 500 VAE et 75 vélos classiques qui sont mis à disposition des collaboratrices et collaborateurs, un parc qui contribue efficacement à la réduction de la pollution dont les gaz à effet de serre (CO₂). »

Marcel Mühlestein, Responsable du service mobilité durable

Établissement public autonome, imad compte 2'200 collaborateur·trice·s. L'institution assure des prestations de soins, d'aide et d'accompagnement social et de répit favorisant le maintien à domicile des personnes et préservant leur autonomie, en partenariat avec les proches aidants et en coordination avec les partenaires du réseau de soins.

Plus de 90% des collaborateur·trice·s se rendent au domicile des clients pour leur prodiguer des prestations de soins et d'aide. Avant la mise en œuvre du plan de mobilité, la plus grande partie des déplacements professionnels étaient effectués en voiture privée. Ces dernières ont été remplacées par un parc de véhicules comprenant des vélos, des VAE, des voitures de petites cylindrées et des véhicules 100% électriques. A ces mesures s'ajoutent le remboursement de 50% à 70% des abonnements Unireso, une participation aux abonnements P+R ainsi que la possibilité du retour à domicile avec le vélo ou VAE de service. Enfin, souhaitant poursuivre son investissement dans la mobilité douce, imad a signé la « Feuille de route stratégique CO₂ » dont elle s'engage à mettre en œuvre les objectifs.



Aujourd'hui, imad met notamment à disposition de ses collaborateurs :

- 58 abonnements Mobility Carsharing (autopartage)
- 75 vélos classiques
- 506 vélos à assistance électrique (VAE)
- 33 remorques à vélo destinées à la livraison des repas
- 2 cargocycles à assistance électrique
- 14 véhicules électriques
- 2 quadricycles électriques
- 1 scooter électrique à 3 roues
- 1 petit utilitaire au gaz naturel

Contact

Marcel Mühlestein / Responsable du service mobilité durable
marcel.muehlestein@imad-ge.ch
Avenue Cardinal-Mermillod 36 – 1227 Carouge
www.imad-ge.ch

TÉMOIGNAGE N°9

SIG (SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE) LAURÉATS DU PRIX CTSO DE L'ENTREPRISE ÉCOMOBILE 2012

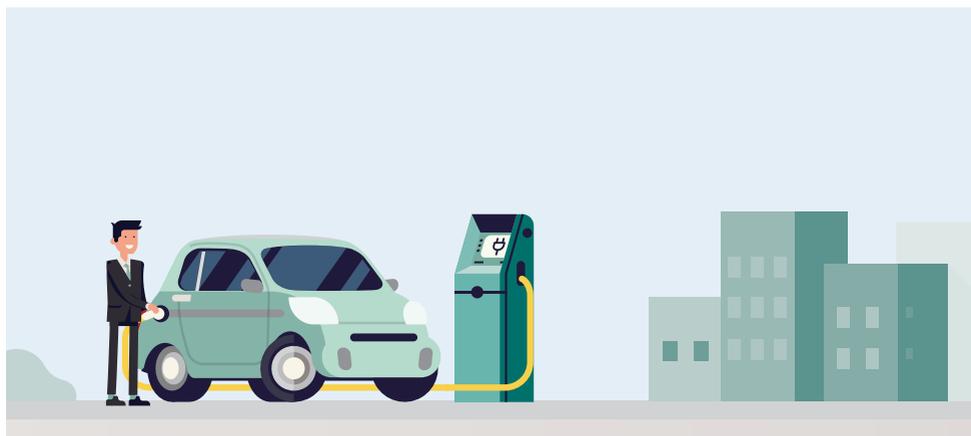
« Dans un souci d'exemplarité, SIG met en œuvre un plan de mobilité afin de réduire ses impacts sur l'environnement. Ce plan de mobilité permet à chaque collaboratrice et collaborateur d'agir concrètement en faveur du développement durable. »

C. Brunier, Directeur Général de SIG

En 2006, SIG, établissement public autonome comptant 1'800 collaborateur-trice-s et 150 métiers différents, s'est lancé de manière volontaire dans une démarche de gestion de la mobilité visant à réduire les impacts environnementaux liés aux déplacements générés par les activités de l'entreprise. Le plan de mobilité propose des solutions aussi bien pour les déplacements professionnels que pour les déplacements des collaborateur-trice-s entre leur domicile et leur lieu de travail.

Elaboré et suivi dans le cadre du Système de Management Environnemental certifié ISO 14001, le plan de mobilité regroupe des mesures variées et innovantes telles que :

- ↘ La gestion et la tarification des parkings, réinvestie dans le soutien à l'achat d'abonnements de transports publics et des vélos électriques ou mécaniques ;
- ↘ La promotion du covoiturage et de l'autopartage pour les déplacements professionnels
- ↘ Subvention à l'achat d'abonnement de transports publics.
- ↘ Mise à disposition d'un parking à vélo couvert et sécurisé, équipé de bornes de chargement alimentées par des panneaux photovoltaïques.
- ↘ Gestion de la flotte de véhicule et du transport de marchandises par le remplacement progressif des véhicules par des véhicules électriques et au gaz naturel (52 véhicules électriques, 77 voitures et fourgons au gaz naturel, 10 voitures hybrides).
- ↘ Choix du transport ferroviaire pour les déplacements hors canton et pour le transport des résidus d'incinération.
- ↘ Mise à disposition de vélos électriques pour les déplacements professionnels, (15 VAE).



- ↘ **Services aux membres du personnel**: crèche, restaurants d'entreprise, télétravail, vidéoconférence.
- ↘ **Communication trimestrielle** sur les mesures d'amélioration et leurs résultats.
- ↘ **Participation au groupe** « Ecomobilité » des Etablissements Publics Autonomes pour partager les résultats et bonnes pratiques en matière de mobilité et dans ce cadre signature avec le canton d'une « feuille de route CO₂ » en janvier 2021 portant sur les plans de mobilité ;
- ↘ **Stockage intermédiaire du matériel et des véhicules sur des sites décentralisés.**
- ↘ **Mise en œuvre des recommandations ecomat⁹⁸** visant à réutiliser les matériaux plutôt que de les amener en décharge.

Cette gestion active de la mobilité a convaincu les collaborateur·trice·s de délaisser leur voiture, et de réduire les émissions de CO₂ de la flotte SIG.

Entre 2012 et 2020, quelques résultats qui ont pu être mesurés :

- ↘ Utilisateurs des transports publics : + 50%
- ↘ Emissions de CO₂ de la flotte SIG : -43%
- ↘ Entrées au parking collaborateurs : -20%
- ↘ Entrées au parking vélo : +30%

Contact

Alexandre Bagnoud / Ingénieur Environnement
alexandre.bagnoud@sig-ge.ch
Case postale 2777 – 1211 Genève 2
www.sig-ge.ch

TÉMOIGNAGE N°10

ECA VAUD (ÉTABLISSEMENT D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE ET LES ÉLÉMENTS NATURELS)

« Emménager dans un nouveau siège administratif, c'est aussi repenser complètement les solutions favorisant l'accessibilité et le transfert modal, en encourageant le personnel et les visiteurs à envisager des solutions alternatives à la voiture. »

Françoise Jaton Gerster, directrice des services transversaux

Son plan de mobilité a été développé en 2017 dans la perspective de la construction de son nouveau siège administratif inauguré en 2021 à la Blécherette. Porté par toute une équipe avec le soutien de la direction, il a été élaboré en impliquant le personnel, qui compte près de 300 emplois. Il vise à optimiser les ressources offertes par le nouveau site, utiliser des technologies innovantes, favoriser et valoriser le changement des habitudes de transport en répartissant l'effort sur l'ensemble du personnel. Certaines mesures ont été testées sur d'autres sites au cours d'une phase pilote.

Gestion du stationnement et promotion des alternatives à la voiture individuelle :

Avec 3 personnes sur 4 qui projetaient en 2017 de venir en voiture sur le nouveau site, la gestion du stationnement est ressortie comme un élément central pour encourager l'usage, au moins occasionnel, d'un autre moyen de transport ou le partage de son véhicule en covoiturage.

Si l'on envisage de venir principalement en voiture, l'accès au parking est autorisé un certain nombre de jours (par exemple, 3 ou 4 jours sur 5 pour un taux de travail de 100%). Ces droits d'accès sont répartis en tenant compte notamment :

- des alternatives disponibles depuis le domicile ;
- des éventuelles personnes à charge de l'employé-e ;
- des efforts consentis pour covoiturer ou venir sans voiture certains jours de la semaine.

Si l'on opte principalement pour une alternative à la voiture, un accès occasionnel au parking reste possible sur réservation dans une application connectée au système de barrières et qui tient compte du nombre de demandes validées dans les 30 derniers jours pour en prioriser l'attribution.

Le covoiturage est encouragé par un accès garanti au parking. Il est facilité par la mise en relation des conducteurs et passagers dans la même application que celle qui sert à réserver une place de parc ou une place de travail dans une agence de l'ECA.

Enfin, le stationnement voiture est payant pour tous CHF 7.- la journée. Cet argent sert à financer une indemnité de CHF 5.- par jour versée à chaque fois qu'un-e employé-e ne vient pas en voiture. Cette indemnité permet de contribuer au coût de l'usage des transports publics et autres alternatives à la voiture. Le stationnement pour les vélos, scooters et motos est gratuit.

Mesures d'expérimentation et solutions en cas d'urgence :

Le plan de mobilité inclut des mesures qui visent à tester d'autres modes, à renforcer certaines compétences ou à lever des inquiétudes pour faire du changement une expérience positive :

- Abonnements de transports publics à l'essai
- Cours vélo de remise en selle ou de circulation dans le trafic
- Prise en charge des frais de taxi pour les retours en cas d'urgence

Organisation du travail et solutions de déplacements professionnels :

L'ECA facilite les déplacements professionnels par la mise à disposition d'une flotte de vélos électriques et de véhicules de service. Par ailleurs, outre des horaires flexibles et une pratique autorisée du télétravail, l'ECA favorise également le travail depuis ses différents sites d'activité (agences).

Contact

M. Gaël Antonetti / Chef de projet
Avenue du Grey 111 – 1018 Lausanne
mobilite@eca-vaud.ch
www.eca-vaud.ch

TÉMOIGNAGE N°11

GENÈVE AÉROPORT

« Le plan de mobilité nous a permis de contenir le nombre de places de parking voiture nécessaires pour les employés. C'est absolument indispensable pour pouvoir offrir du stationnement à nos passagers et limiter l'engorgement et la pollution sur les voies d'accès à l'aéroport »

Philippe Quaglia, Responsable de projets Service Environnement

Genève Aéroport est un établissement public autonome totalisant près de 1'100 emplois.

Le plan de mobilité, actif depuis 2004, regroupe plusieurs entreprises de la zone aéroportuaire représentant au total près de **11'000 employés**. Il a été initié dans le cadre du renouvellement de sa concession fédérale d'exploitation.

La dernière enquête, réalisée en 2017, montrait que **38% des employés utilisaient un mode de transport durable pour se rendre à l'aéroport**. L'enquête suivante, prévue en 2020, a été reportée en raison de la pandémie de coronavirus.

Genève Aéroport, en plus de gérer activement le stationnement, considère tous les modes de transport sur un pied d'égalité en proposant une aide aux déplacements à l'ensemble des collaborateur·trice·s ne bénéficiant pas d'un accès permanent aux parkings :

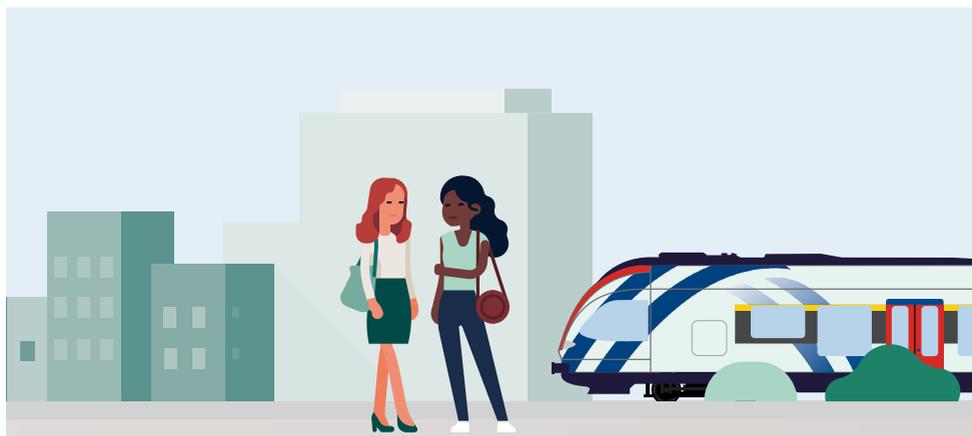


Jusqu'à 90% de réduction sur l'abonnement de transports publics

Prime aux cyclistes et piétons de 470.– CHF/an



Navettes gratuites pour assurer les horaires hors fonctionnement des transports publics



Fin 2018, le service de navettes fixes du matin, initialement uniquement destiné aux employés, a également été ouvert aux passagers. Cela permet de mutualiser les coûts, offre un service très apprécié, et limite l’empreinte carbone liée à l’accès à l’aéroport.

Contact

Philippe Quaglia, service environnement
philippe.quaglia@gva.ch
Case postale 100 – 1215 Genève 15
www.gva.ch

Abonnement de
parking occasionnel
de 60h/mois



Attribution d’abonnements
de parking en fonction
de critères d’accessibilité



Service Aérobus
ouverture des
navettes fixes du matin
aux passagers



TÉMOIGNAGE N°12

ZONE D'ACTIVITÉ DE LA VUARPILLIÈRE

« Grâce au plan de mobilité inter-entreprises, diverses mesures ont été mises en place de manière conjointe avec les entreprises, pour les collaborateur·trice·s du site.

Le stationnement sur le parking communal est désormais organisé et régi par des macarons. Un service de navette a été initié il y a deux ans permettant de relier certaines zones mal desservies en transports publics à la Vuarpillière. Par ailleurs, des mesures favorisant les mobilités douces sont proposées afin de favoriser le report modal. Ces efforts communs améliorent l'accessibilité du site pour tous. »

Roxane Faraut Linares, Municipale, Ville de Nyon.

Le plan de mobilité de la Vuarpillière réunit depuis 2014 huit entreprises autour d'un projet commun : l'amélioration de l'accessibilité du site par la réduction de l'utilisation des transports individuels motorisés et la mutualisation de solutions de mobilité durable. Elles sont près de 15 aujourd'hui et représentent 800 collaborateur·trice·s (75% des emplois du site). Ce projet est le résultat d'une démarche initiée par la Ville de Nyon avec le soutien de la Région de Nyon, de l'Etat de Vaud et l'accompagnement d'un mandataire spécialisé. Il s'inscrit dans la stratégie régionale d'accompagnement des entreprises et des zones d'activités pour valoriser les économies d'échelle dans le cadre de plans de mobilité.

Le dispositif inclut les mesures suivantes dont bénéficie toute entreprise participante au plan de mobilité inter-entreprises :

- Site d'information sur les prestations de mobilité et l'accessibilité du site
- Centrale téléphonique du lundi au vendredi
- Check-up mobilité et check-up vélo en entreprise
- Conseils personnalisés aux employé-e-s
- Mise en relation pour le covoiturage
- Service de navettes autogérées
- Animations pour promouvoir covoiturage, vélo et multimodalité
- Enquêtes de suivi sur la mobilité des employé-e-s
- Macarons de stationnement individuels ou covoiturage sur le parking communal

Les entreprises financent l'accompagnement du plan de mobilité à hauteur de 4.- par employé et par mois. Entreprises, autorités et mandataire se rencontrent 1 à 2 fois par an pour échanger bonnes pratiques, actualités et propositions pour améliorer le plan de mobilité en fonction de l'évolution des pratiques et des besoins.

Entre 2014 et fin 2016, l'utilisation de la voiture individuelle a baissé de 4 points, principalement au profit des transports publics et du covoiturage, grâce aux effets conjoints du plan de mobilité inter-entreprises, des mesures déployées en interne par les employeurs et d'une desserte améliorée en transports publics. La mobilité douce, en particulier le vélo et le vélo à assistance électrique, présente encore un fort potentiel de développement.

Contact

Caroline Dorst / Ingénieure, cheffe de projet mobilité

mobilite@nyon.ch

022 314 44 00

Chemin du Bochet 10 – 1260 Nyon

www.vuarpilliere.ch

www.regiondenyon.ch

TÉMOIGNAGE N°13

ZIPLO (ZONE INDUSTRIELLE DE PLAN-LES-OUATES)

« Patek Philippe œuvre depuis plusieurs années à offrir à ses collaborateur·trice·s une palette de solutions alternatives à la voiture individuelle. L'une d'elles est la mise à disposition de navettes gratuites sur différents axes, évitant ainsi près de 54'000 allers-retours individuels par an. Le plan mobilité comprend un panel d'actions dont une politique favorisant le covoiturage et la taxation des places de parking individuelles (voiture et deux roues motorisés). »

Ingrid Weinstoerffer, Responsable Services Ressources Humaines,
Patek Philippe

La zone industrielle de Plan-les-Ouates (ZIPLO) regroupe 300 entreprises pour un total de près de 12'000 collaborateur·trice·s et fait face depuis de nombreuses années à des difficultés d'accessibilité, de circulation et des problèmes de stationnement.

Pour objectiver la situation, diverses études ont été menées en 2007 – 2008. Suite à ces études et aux recommandations tirées des analyses, un plan de mobilité interentreprises a été mis en place.

L'une des premières mesures fut de créer une centrale de mobilité. Ce lieu, avec 4 personnes à disposition, délivre information, conseils et services. Ceci, dans le but d'inciter les collaborateur·trice·s de la zone à utiliser les alternatives à la voiture individuelle existantes.

Afin d'atteindre cet objectif, la Centrale Mobilité dispose de tout un panel de supports de communication (flyer, z-cards, affiches, newsletter, site internet) et propose des mesures concrètes pour rendre plus efficaces les déplacements tant professionnels que domicile-travail : mise en relation pour le covoiturage (20% de pratique sur la zone en 2019), navettes, commande d'abonnements de transports publics groupée, prêt de vélos à assistance électrique, conseils personnalisés et gestion des parkings communaux.



Elle organise également régulièrement des animations en entreprise ou à l'échelle de la zone (stands, présentations, tests de vélos, défi covoiturage, balade multimodale, etc.), afin d'aller à la rencontre des collaborateurs et les sensibiliser sur ces questions.

Les prestations proposées par la Centrale Mobilité sont appelées à évoluer suite à l'élaboration en 2019 et l'approbation en 2020 d'un plan d'actions mobilité spécifique à la zone industrielle.

Contact

Martin Corminboeuf / Délégué à la mobilité

m.corminboeuf@plan-les-ouates.ch

Commune de Plan-les-Ouates

Chemin des Chevaliers-de-Malte 3 – 1228 Plan-les-Ouates

www.ziplo.ch

POUR EN SAVOIR PLUS

- ↳ Office cantonal des transports du Canton de Genève
transports.ge.ch
- ↳ Direction générale de la mobilité du canton de Vaud
www.vd.ch/planmobilite
- ↳ Plateforme suisse d'échange et d'information sur la mobilité
www.mobilservice.ch
- ↳ Plateforme européenne du management de la mobilité
www.epomm.eu

www.metropolelemanique.ch/publications
www.ge.ch/mobilite/publications/publications-de-la-dgt
www.vd.ch/planmobilite

CONSEILS ET RENSEIGNEMENTS

GENÈVE

Le Guichet unique mobilité-entreprise oriente et conseille les entreprises dans leurs démarches liées aux plans de mobilité.

Le guichet unique se tient à disposition des entreprises :

- ↳ **planmobilite@etat.ge.ch**
- ↳ par téléphone au **022 546 79 00**
du lundi au jeudi, de 10h à 12h et de 14h à 16h.

VAUD

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) :

- ↳ **info.dgmr@vd.ch**
- ↳ **www.vd.ch/planmobilite**

Papier recyclé



METROPOLE
LEMANIQUE

www.metropolelemanique.ch